



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 14 septembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/05 de la Municipalité, du 28 janvier 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'926'000.- HT pour :
 - a. la construction de la galerie de Broye par le biais d'une convention entre communes selon les résultats des discussions en cours avec le Canton et les communes concernées ;
 - b. participer à la constitution d'une entreprise de correction fluviale « ECF-Chamberonne » ;
 - c. financer la construction d'une île aux oiseaux migrateurs dont les participations fédérale et cantonale en subventionneront le 95 % ;
 - d. financer les éventuels divers en imprévus des trois projets mentionnés ci-dessus.
2. d'amortir annuellement les montants figurant sous chiffre 1, à travers la rubrique 331 des comptes du Service de l'eau, Unité évacuation ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau, Unité évacuation ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatorze septembre deux mille vingt-et-un.

Le président :



Le secrétaire :